

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES ACTIONNAIRES

DES

SOCIÉTÉS DES 15 JUIN 1840 ET 10 JUIN 1843

TENUE LE 25 MAI 1851

(École sociétaire, xx^e année.)

A une heure, sont présents ou représentés, dans les Bureaux des deux Sociétés, rue de Beaune, n° 2, trente-trois Actionnaires, tant de l'une que de l'autre Société; six sont venus des départements : Madame Clarisse Vigoureux assiste à la séance.

Il est décidé que l'Assemblée générale des deux Sociétés aura lieu en même temps.

M. Tiblier aîné (de Saint-Étienne), membre des deux Sociétés, est nommé président.

Il s'installe au bureau avec M. Allyre Bureau, nommé secrétaire par la Société de 1840, et M. Kunneman, nommé secrétaire par celle de 1843.

Rapport de la gérance sur l'exercice 1850.

M. Émile Bourdon fait, au nom de la gérance des deux sociétés, le rapport sur l'exercice 1850.

EXERCICE 1850.

Les détails sur l'exercice 1850 ayant été déjà imprimés dans la pièce intitulée : *Rapport de la gérance fait le 15 janvier 1851 au conseil de surveillance des deux sociétés*, nous ne les rapporterons pas ici; néanmoins, les totaux ayant été depuis modifiés par quelques régularisations d'écriture qui n'avaient pu être encore effectuées le 15 janvier, nous mentionnerons ces modifications.

Le total des dépenses des *Frais généraux* ou *Comptes mixtes* est porté à 48,526 fr. 12 c. par rectification d'écritures 48,526 12

Le total des recettes du même compte est porté à 43,398 fr. 79 c., au moyen d'une addition de recettes qui élève la rente et les dons à 40,033 fr. 52 c. 43,398 79

Excédant de la dépense sur la recette. 5,127 33

Le total des recettes du *Compte spécial* de 1840 est

porté à 19,112 fr. 40 c. par addition aux livres vendus et par contrepassement d'écritures. 19,112 40

Le total des dépenses est porté à 15,334 f.

96 c. par addition de la part revenant aux auteurs et dépositaires dans les livres vendus. 15,334 96

Excédant de la recette sur la dépense. 3,777 44

Le total des dépenses du *Compte spécial* de 1843 resté le même à. 49,261 37

Le total des recettes est porté à. 37,181 72

Excédant de la dépense sur la recette. 12,079 65

En somme, pendant l'exercice 1850, Les Dépenses des *Frais généraux*, ou *Comptes mixtes* ont été de. 48,526 12

Les Dépenses des *Frais spéciaux* de la Société 1840. 15,334 96

Les Dépenses des *Frais spéciaux* de la Société 1843. 49,261 37

Au total de. 113,122 45

Et les recettes générales des *Comptes mixtes*. 43,398 79

Celles spéciales de la Société 1840. 19,112 40

Celles spéciales de la Société 1843. 37,181 72

Au total. 99,692 91

Excédant des dépenses sur les recettes. 13,429 54

M. Bourdon a fait suivre l'exposé de l'exercice 1850 de quelques observations reproduites pour la plupart dans le *Rapport aux conseils de surveillance*. Nous ne mentionnerons ici que celle relative à la somme portée au numéro 2 du § des Dépenses, *Comptes mixtes* : indemnité aux anciens gérants et au gérant actuel, en exil ou en prison. Quelques personnes se sont étonnées de la minuité des chiffres. M. Bourdon a expliqué que plusieurs sommes avaient été envoyées directement de France par divers Phalanstériens, sans passer par le Centre, et par conséquent sans pouvoir être inscrites sur nos registres.

1. Bourdon présente ensuite le bilan au 31 décembre 1850, en déclarant que toutes les écritures arriérées sont en mises complètement à jour.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1850.

Frais généraux ou comptes mixtes.

Passif.

nds de roulement.	1,010 65
nds versés pour l'établissement d'une	
alle d'asile.	663 20
créanciers commerciaux, imprimeurs, pa-	
peters, loyers, fournisseurs divers. . . .	31,720 44
comptes créanciers pour prêts faits à l'é-	
cole par divers amis.	85,145 71
omptes créanciers de 31 correspondants et	
amis, n'ayant subi aucune variation dans	
l'année.	2,383 24
omptes créanciers de 92 correspondants et	
amis; lesdits comptes ayant marché dans	
l'année.	7,742 44
Total du passif.	128,665 68

Actif.

ctions diverses (ne figure plus à ce compte l'action du	
comptoir d'escompte mentionnée dans le précédent	
bilan, vendue dans le courant de 1850). . .	100 "
quarelle Pelletier.	200 "
spèces en caisse.	535 34
ffets à recevoir en portefeuille.	518 72
ébiteurs divers. 389 restés sans variation,	
depuis le 1 ^{er} janvier 1850.	47,949 13
ébiteurs divers. 355 comptes	
ayant marché dans l'année.	47,420 14
Total.	95,369 27
erte présumée passée au 31 dé-	
cembre 1849.	40,706 02
Reste.	53,663 25
Total de l'actif.	55,017 31

Le passif excède l'actif de 73,648 fr. 37 c., laquelle somme est à répartir entre les deux sociétés proportionnellement à leur capital au 1^{er} janvier 1850, savoir :

Société 1840.

2,443 p. % sur 145,653 fr. 76 c. 61,819 87

Société 1843.

2,443 p. o^o sur 27,869 fr. 08 c. 11,828 50

73,648 37	73,648 37
-----------	-----------

Balance.	128,665 68
------------------	------------

Société 1840.

Passif.

Capital établi à l'inventaire au 1 ^{er} janv. 1850.	145,653 76
ctions souscrites pendant l'année.	150 "
solde dû à la Société 1843, suivant inven-	
	145,803 76

Report. 145,803 76

taire au 1^{er} janvier 1847. 27,796 95

Part dans le passif de 73,648 fr. 37 c. des
Comptes mixtes, proportionnelle au capital
de 145,653 f. 76 c. existant au 1^{er} janv. der-
nier, soit 42,443 pour cent sur ledit capital. 61,819 87

Total du passif. 235,420 58

Actif.

Inventaire général de la librairie.	
Livres, brochures, almanachs, etc.	48,674 35
Bustes de Fourier et camées.	784 "
Portraits de Fourier.	7,470 "
Estampes et vues diverses.	496 "
Médailles d'Eugène Suë.	9 "
Collections du Phalanstère.	150 "
Collections des <i>Phalanges</i> 1836 à 1843. . .	2,550 "
Collections de la <i>Phalange</i> de 1845 à 1849. .	4,000 "
Clichés.	7,000 "
Bibliothèque.	500 "
Mobilier.	500 "

Total. 72,133 35

Effets en souffrance. 1,843 46

Passé pour pertes au 31 décem-
bre 1849. 1,343 46

Reste. 500 " 500 "

Comptes débiteurs de 54 librairies
locales restées sans variations,
depuis le 1^{er} janvier 1850. . . 10,086 68

Comptes débiteurs de 9 librairies
locales, ayant subi des variations
pendant l'année. 6,613 73

Total. 16,700 41

Passé par pertes au 31 décem-
bre 1849. 9,933 41

6,767 " 6,767 "

Ancien Compte débiteur du comp-
toir central de la librairie. 1,531 25

Ancien Compte-débiteur des dépositaires. .

Ancien Compte en participation avec Pa-
gnerre. 1,599 45

Phalanstère d'enfants, plans, devis, suivant
inventaire au 1^{er} janvier 1847. 5,785 05

Compte en suspens établi en vertu d'une dé-
cision de l'assemblée générale du 12 mars
1843. 29,650 "

Créance Arthur Young. 97,208 98

Actionnaires en retard, suivant inventaire au
1^{er} janvier 1847. 3,640 "

Total. 220,198 56

Excédant du passif sur l'actif. 15,222 02

Balance. 235,420 58

Société 1843.

Passif.

Capital établi à l'inventaire au 1 ^{er} janvier	
1850.	27,869 08
Actions souscrites pendant l'année.	250 "
	28,119 08

<i>Report.</i>	28,119 08
Part dans le passif de 73, 648 fr. 37 c. des Comptes mixtes, proportionnelle au capital de 27,869 fr. 08 c. existant au 1 ^{er} janvier dernier, soit 42,443 pour cent, sur ledit capital.	11,828 50
Total.	39,947 58

Actif.

Mobilier évalué.	800 »
Matériel de l'atelier de composition.	3,000 »
Effets en souffrance.	1,000 »
Collections du journal.	3,600 »
Créances sur la Société 1843.	27,796 95
Total.	36,196 95
Excédant du passif sur l'actif.	3,750 63
Balance.	39,947 58

Résumé du bilan.

Après avoir présenté ces tableaux, M. Bourdon ajoute : Il importe, Messieurs, d'établir, d'après ce bilan, notre situation active et passive réelle, en la dégagant des formes de la comptabilité.

Passif.

Notre passif réel, distraction faite du compte des deux Sociétés entre elles et avec leur propres actionnaires, se trouve tout entier compris dans le passif des Comptes mixtes et s'élève à 128,665 fr. 68 c., sur lesquels il y a lieu de présumer une petite diminution dans l'avant-dernier article de ce compte, comprenant le compte de 31 correspondants et amis n'ayant pas varié dans le cours de l'année. Nous devons néanmoins porter ici la totalité desdits. 128,665 68

Au 31 décembre 1849, ce passif se composait de. 134,062 29

Nous avons donc amorti en 1850. 5,396 61

Mais il ne faut pas perdre de vue que si le total de nos dettes réelles n'est diminué que de 5,396 fr. 61 c., il s'est fait dans la nature de ces dettes une transposition importante, c'est-à-dire que les créances commerciales (voir le Rapport imprimé du 15 janvier, page 3, 2^e colonne), ont été diminuées de plus de 23,000 fr., au moyen de prêts nouveaux faits par des amis, de la part desquels nous n'avons pas à craindre d'être entravés dans nos opérations.

Actif.

Comptes mixtes.

Actions diverses, aquarelle Pelletier, espèces en caisse, effets à recevoir	1,354 06
Débiteurs divers, déductions faites des pertes présumées.	53,663 25
	55,017 31

Société 1840.

Inventaire de la librairie, livres, bustes, clichés, mobilier, etc.	72,133 35
Effets en souffrance.	500 »
	127,650 66

<i>Report.</i>	127,650 66
Librairies locales, Comptoir central, dépositaires, compte Pagnerre.	11,280 00
<i>Société 1843.</i>	
Mobilier et matériel de l'atelier de composition.	3,800 00
Effets en souffrance.	1,000 00
Collections du journal.	3,600 00

Total de l'actif. . . 147,950 66

Le passif n'étant que de. . . . 128,000 00

Nous possédons encore un excédant réel actif de. 18,650 66

EXERCICE 1851, quatre premiers mois.

M. Bourdon présente ensuite l'état sommaire de recettes et dépenses des quatre premiers mois 1851.

Pendant ces quatre mois, la Rente a produit.	8,200 00
Et les dons exceptionnels.	6,300 00
Ensemble.	14,500 00

Les recettes totales au comptant et en compte, y compris les dons et rente, ont été de.	27,900 00
Et les dépenses de.	23,400 00

Ce qui a produit un excédant de recettes, absorbé par l'arriéré, de. 4,400 00

Dans notre *bilan pour 1851*, exposé pagé 7 du *Croniqueur* de l'assemblée générale du 15 septembre, nous avions évalué qu'une subvention de 34,000 fr. ron, en rente et cotisations, nous serait nécessaire 1851; le tiers de cette somme étant de 11,333 fr. quatre mois, il ressort que nous nous sommes tenus dessous de nos prévisions, puisque nos dépenses cotées pour ces quatre premiers mois n'ont pas de 10,067 fr. 09 c. Cependant, pour être complètement exact il faut ajouter qu'au milieu d'un exercice il est difficile de déterminer d'une manière absolue le chiffre des dépenses incombant à telle ou telle partie d'exercice.

Nous maintiendrons nos dépenses dans les limites nous leur avons assignées; mais sommes-nous également assurés de pouvoir maintenir les recettes, et sur rente, en équilibre avec les dépenses?

M. Bourdon fait observer que si les dons (6,329 fr.) n'étaient pas venus s'ajouter à la Rente, la marche des Sociétés eût été entravée, et qu'il est évident que si la Rente ne s'étend pas et ne s'élève pas à un chiffre plus élevé, elle ne pourra suffire, sur le pied actuel, aux dépenses à faire pendant les huit derniers mois de l'année; il invite l'Assemblée à prendre cette situation en considération, et à engager une délibération sur ce sujet.

Les dettes commerciales s'élevaient, au 31 décembre 1850, à. 31,000 00

Elles ont été augmentées, pendant les quatre premiers mois, de. 1,000 00

Ce qui les portait à. . . 32,000 00

Sur quoi il a été payé. 1,000 00

Restait dû au 30 avril. . . . 2,000 00

compte d'emprunts, qui au 31 décembre 1850 s'élevait (capital et intérêts) à 85,145 fr. 71 c., est réduit, le 1^{er} avril 1851, à 84,095 fr. 11 c.

Vous voyez, Messieurs, dit en terminant M. Bourdon, que notre liquidation s'opère peu à peu; mais il serait à désirer que l'École pût nous fournir les moyens de compléter la liquidation des dettes commerciales, et de pouvoir entamer celle du compte d'emprunts, satisfaisant à quelques réclamations que des prêteurs nous font parvenir et que nous nous voyons forcés d'accepter. En vous demandant d'approuver nos comptes de 1850, je vous demanderai également de vouloir bien statuer sur la situation générale de l'École.

Rapport du conseil de surveillance.

Jacob lit, au nom des deux Conseils de surveillance, le rapport suivant :

Messieurs, les détails qui viennent de vous être fournis par les comptes présentés par vos gérants ne nous laissent que peu de choses à dire et simplifieront notre tâche.

Les opérations de vos deux Sociétés se sont, comme vous l'avez pu voir, singulièrement restreintes par l'incidence des circonstances qui nous entourent. Les relations financières des deux Sociétés étant différentes, vos deux Conseils de surveillance ont fonctionné ensemble et exercé un contrôle commun et en quelque sorte mixte, comme pour une partie de la comptabilité. Ce mode d'opérer nous met, pour cette fois, à même de ne vous apporter, au nom des deux Conseils, qu'un seul et même rapport sur la situation générale.

Comme vous venez de le voir, l'excédant des dépenses sur les recettes s'élève, pour l'exercice 1850, à 13,429 fr.

Vous avez vu aussi quel est le chiffre du passif et quel celui de l'actif. L'actif, comme vous pouvez vous en rendre compte par les éléments qui le composent, n'offre, en l'état actuel, aucune ressource disponible, à moins d'être réalisable instantanément. Ceci nous appelle votre attention sur les points suivants : les loyers, le déficit et les ressources financières. Les dettes dites commerciales et les loyers exigent, par leur nature, une grande exactitude de libération, à peine d'un crédit complet et de catastrophes fâcheuses. La dette a dû s'appliquer à amortir cette portion du passif, du chiffre de 55,486 fr. 09 c., a été ramené, au 31 décembre 1850, à celui de 31,720 fr. 44 c., en amortissant 23,765 fr. 65 c. sur l'arriéré; mais, d'un autre côté, le service des comptes d'emprunt, comme vous avez pu le voir dans le *Rapport du 15 janvier*, s'est augmenté de 149 fr. 75 c., c'est-à-dire d'une somme à peu près égale à celle dont a été diminuée la dette commerciale.

Quant à la position, tout en étant la même, quant au déficit, est améliorée, parce qu'à des créances exigibles ont été substituées il a été substitué une nature de dépenses pour ainsi dire toutes bienveillantes.

Quant aux condamnations extraordinaires subies par le Conseil, et qui forment plus de moitié du déficit de cette année, 2^o et à une notable diminution de la Rente et des intérêts qui s'étaient élevés, en 1849, savoir : la Rente à 31,000 fr., et les dons à 31,000 fr. (chiffres ronds), tandis qu'en 1850 ils ont atteint seulement, pour la Rente,

25,795 fr., et les dons 14,210 fr., soit, dans l'ensemble, une diminution de 34,000 fr. dans les ressources.

Vos conseils ont dû vous faire remarquer tout ce qu'il y a de grave dans une position aussi tendue et aussi précaire, et appeler vos méditations et votre examen sur ce qu'il serait convenable de faire, pour dénouer une situation qui peut devenir périlleuse.

Un passif entièrement exigible, un actif supérieur, mais immobilisé; là est tout le danger, mais il disparaîtrait à l'instant où des ressources disponibles arriveraient à l'École. La preuve en est dans le résultat des quatre premiers mois de 1851, qui justement, à raison d'une augmentation dans les recettes, au chapitre des Dons et Rente, présentent un excédant de recettes sur les dépenses.

Si donc la liquidation des comptes personnels et librairies locales, si une plus forte subvention de la part de l'École venaient en aide aux deux Sociétés, elles pourraient en peu de temps éteindre entièrement la dette commerciale et commencer la liquidation des comptes d'emprunts.

Sous le mérite de ces observations, vos Conseils, après s'être assurés de leur sincérité par les examens et vérifications des pièces comptables, vous proposent d'approuver purement et simplement les comptes sur l'exercice 1850 qui viennent de vous être présentés par la Gérance.

Vous aurez aussi à vous occuper du renouvellement de vos Conseils, conformément à vos précédents usages.

Ces conclusions sont mises aux voix et adoptées sans contradiction.

MM. Gallien, H. Fromont, Bertin-Vilain et Cantagrel jeune sont maintenus comme membres du Conseil de surveillance de la Société 1840.

MM. Gallien et Robert Nusbaumer sont réélus pour le Conseil de la Société 1843; M. Barthélemy est élu en remplacement de M. Voluzan, démissionnaire. Sont nommés membres suppléentaires : MM. Bertin-Vilain, Schwikardy, Ottin, Brullé. Ce Conseil se trouve composé de MM. Kunneman, de Lagénère, Jacob, Leray, Lachez, Lefol, Gallien, Robert Nusbaumer et Barthélemy; suppléentaires, Bertin, Schwikardy, Ottin, Brullé.

Un membre présente une réclamation au nom d'un actionnaire qu'il représente. Après discussion, l'Assemblée, à l'unanimité, se déclare incompétente, et passe à la délibération sur la situation morale et financière de l'École.

Délibération générale.

M. Allyre Bureau donne lecture à l'Assemblée d'une lettre écrite à un de nos amis, il y a deux mois, par M. Victor Considerant.

Voici quelques passages de cette lettre :

« ... Je voudrais que nos amis eussent, comme je l'ai, le sentiment profond, clair, certain, de notre force, de l'invincible fatalité de l'avènement prochain de notre idée, de la réalisation éclatante et triomphante de la Phalange d'harmonie dans le champ de l'histoire contemporaine.

« Est-ce qu'il y a à craindre pour l'idée? Est-ce que la liberté, la justice, l'ordre, toutes les aspirations politiques, sociales et religieuses de l'humanité, portées aujourd'hui à un degré inouï de tension électrique, peuvent aboutir ailleurs qu'à la *Série qui distribue les harmonies*, se satisfaire autrement que par l'*attraction proportionnelle aux destinées*, se réaliser ailleurs que dans l'*at-*

véole formel, nécessaire de la société, dans la *commune*? Non! nous mourrions tous aujourd'hui nous autres; pis que cela, nous nous ferions tous *apostats*, que la Commune sociétaire, le Phalanstère de Fourier, n'en surgirait pas moins, forcément, sur les débris pourris du vieux monde, des germes semés aujourd'hui partout, et des aspirations incompressibles qui y emportent toute l'humanité vivante! Cela est aussi certain qu'il est certain que le soleil qui se lève passera au méridien aujourd'hui.

« Je voudrais que tous les hommes a qui il a été donné de connaître l'harmonie et ses lois fixes, avant leur réalisation pratique sur notre globe, sentissent, comme je la sens, l'infailibilité de cet avènement! Je voudrais qu'ils comprissent comme moi que notre abandon, notre lâcheté, nos apostasies même, n'empêcheraient pas que le drapeau du Phalanstère ne dût, dans un temps donné, qui ne saurait être bien long, flotter sur l'humanité en régénération et en renaissance, mais qu'au lieu de tourner à l'attidissement et à la défaillance, ils sentissent centupler en eux l'énergie qui hâte, le dévouement qui chauffe, l'activité qui féconde et qui sanctifie.

« Les Phalanstériens sont souvent (non pas tous, bien entendu) atteints d'une étrange maladie; cette maladie c'est *l'amour du mépris de soi-même*. Ils ne se rendent pas justice, ils ne voient pas ce qu'ils ont fait : ils ont imprimé (car cela résulte de l'ensemble de leurs actes depuis plus de vingt ans), ils ont imprimé au monde une invincible impulsion vers le but où ils veulent le pousser, et parce que les choses n'ont pas passé précisément par les points que nous avions calculés, nombre d'entre eux en sont presque à croire qu'ils n'ont rien fait.

« Il s'agit de gagner la partie, la partie de Dieu ou de l'humanité, comme on voudra dire, c'est la même. Nous avions calculé les coups; les coups que nous avions prévus n'ont pas tous été joués; la marche de la partie a été changée, oui; mais si la partie n'en est que plus avancée, qu'importe! La question est là, et c'est ce qu'il faut comprendre.

« ... Nous avons fait beaucoup moins de Phalanstériens scientifiques, de Phalanstériens proprement dits, que nous ne l'avions espéré, j'en conviens. Mais le monde (en très grande partie, grâce à l'impulsion exercée pendant plus de vingt ans consécutivement sur les esprits ambiants), le monde en masse, et nous n'y comptons pas! est devenu *socialiste*, c'est-à-dire pose la question sociale, en veut *absolument* la solution, et sans savoir où il va, vient nécessairement chez nous, puisqu'il n'y a qu'une solution, et que c'est celle dont nous sommes les dépositaires.

« ... Quand on sert la *VÉRITÉ*, chaque effort la fait avancer, voilà ce qui est sûr; on la fera triompher, voilà ce qui est certain; mais ce qu'on ne peut pas préciser d'avance, c'est la manière dont aura été amené le fait qui définitivement amènera ce triomphe.

« La *nécessité* de la solution de la question sociale nous apportera forcément les masses socialisées, voilà le fait. Ce résultat, il dépend de nous de le hâter considérablement, et pour cela il ne faut pas seulement que la *nécessité* historique nous apporte ces masses, il faut que les *sympathies* de ces masses les y attirent. Elles y viendront ainsi beaucoup plus vite.

« Ces sympathies générales (elles ne sont pas *individuelles* si l'on veut, peu m'importe), sont conquises; il ne s'agit que de les maintenir et de nous *maintenir*.

« La continuation de l'état actuel est impossible longtemps. En gagnant le plus d'âmes que l'on pourra à l'idée phalanstérienne intégrale et en conservant les sympathies générales acquises, il arrivera promptement un moment où nous serons mis en demeure de réaliser notre solution, ou bien nous aurons une liberté suffisante pour déterminer par une agitation à la Cobden et un appel s'adressant à tous, porté par des propagateurs phalanstériens dans toutes les villes, une réunion de forces plus que suffisantes à une fondation définitive.

« Je répéterai donc sans me lasser: Le phalanstère se fera avec nous et par nous, École, ou sans nous.

« Si c'est avec nous et par nous, c'est-à-dire si nous faisons notre devoir, si nous ne faillissons pas, si nous ne lâchons pas prise, ce sera le plus tôt possible.

« Si c'est sans nous, cela pourra encore traîner longtemps, et nous serons, comme École, *déshonorés dans l'histoire de l'humanité*.

« Et certes, quand je parle ainsi, ce n'est pas affaire de personnalité égoïste, car si l'École s'affaissait dans un lâche abandon, comme je ne faiblirai pas, moi, mon nom dans l'histoire et la gloire du bataillon sacré qui sera resté fidèle seront d'autant plus grands que nous aurions été plus abandonnés. Mais un tel abandon n'est pas possible. Il n'est pas possible que la masse laisse sombrer les hommes qui n'ont pas craint d'assumer sur leur tête, dans des conditions désastreuses et par pur dévouement à la cause, la liquidation de notre passé, le maintien de notre drapeau et la préparation de notre avenir....

« Ah! phalanstériens, phalanstériens! l'histoire n'aura pas pour vous, je vous le dis, ce mépris que vous avez de vous-mêmes. Les comptes se régleront, soyez-en sûrs. Toutes ces vaines, petites et grotesques déformations que l'intelligence des uns, la vanité des autres ont fait subir à l'idée fondamentale et intégrale dévoilée par Fourier, et qui sont aujourd'hui la fausse monnaie du socialisme, tout cela sera réduit à sa juste valeur. Les rayons même les plus égarés et les plus faussés seront rapportés au foyer et, pour la puissance calorifique qu'ils conservent, réintégrés au soleil. Hommes de peu de foi, que craignez-vous? L'humanité vivante conspire pour vous et fait aujourd'hui votre œuvre. Vous l'avez ébranlée, mise en mouvement, en vibration; elle va au phalanstère fatalement, irrésistiblement, par suite de cette impulsion même que vous lui avez communiquée, elle va *avant*, vous n'espérez l'y voir venir qu'*après*, et vous vous désolerez comme si ce n'était rien qu'un tel phénomène humanitaire et un tel concours!..... »

La lecture de cette lettre est suivie d'une discussion à laquelle prennent part un grand nombre de membres. A la suite de cette discussion, l'Assemblée adopte à l'unanimité la résolution suivante :

« L'Assemblée générale, après avoir entendu les rapports des Gérants et des Conseils de surveillance sur l'exercice 1850 et le mouvement des recettes et dépenses des quatre premiers mois de 1851;

« Considérant que les idées de transformation pacifique qui ont toujours été la base de la propagation phalanstérienne font de jour en jour plus de progrès;

« Qu'au milieu de la confusion inséparable des discussions et des luttes politiques, les procédés d'association à tous les degrés et l'organisation progressive de la Commune apparaissent plus que jamais comme les véritables

moyens d'assurer l'ordre, la paix et la liberté, et de conduire au bien-être général ;

« Que cette disposition des esprits et les faits qui se produisent déjà sous son influence réalisent les conditions les plus propres à favoriser la marche de l'École phalanstérienne vers son but final, l'association intégrale et universelle, dans la Commune et sur le Globe ;

« Considérant que l'École phalanstérienne peut, au nom du dévouement, des efforts et des travaux de ses membres, continués sans interruption pendant une période de vingt ans, revendiquer à bon droit une grande part dans le mouvement des idées, et doit puiser dans les résultats acquis une énergie nouvelle pour continuer son œuvre et faire prévaloir définitivement les principes féconds de la science sociale ;

« Considérant que les embarras de la Gérance des deux Sociétés, quoique notablement allégés par le concours de l'École depuis deux ans, entravent encore la marche des deux Sociétés, et qu'il importe de conserver la position conquise au prix de tant d'efforts jusqu'au jour prochain où la pensée aura recouvré toute liberté de se produire :

« Reconnaît et déclare, à l'unanimité :

« 1° Que l'administration et la comptabilité de l'École ont constamment fonctionné avec régularité :

« 2° Que la situation financière s'est sensiblement améliorée, eu égard aux circonstances, et que la liquidation du passif commercial se poursuit activement ;

« 3° Que cependant la subvention accordée aux deux Sociétés sous forme de cotisation mensuelle ou rente, convertible en actions, ne suffit pas, dans son état actuel, à parer à tous les besoins jusqu'à la fin de 1851, et qu'il est urgent que cette subvention soit servie avec plus de régularité et étendue par l'adhésion de nouveaux souscripteurs ;

« En conséquence, elle invite tous les partisans des idées sociétaires à donner un appui efficace et immédiat aux deux Sociétés, soit par des cotisations régulières et plus nombreuses, soit par des dons exceptionnels, également convertibles en actions, et adjure tous les phalanstériens de prendre ce vœu en grande considération. »

L'Assemblée exprime le désir que cette résolution soit insérée au plus prochain numéro de la *Démocratie Pacifique* avec un extrait du compte-rendu de la séance.

La séance est levée à cinq heures.

La résolution de l'Assemblée générale résume la situation de l'École : des embarras présents et un avenir plus libre. Il dépend de l'École de s'assurer de cet avenir en ne se laissant pas écraser par le présent. De quoi s'agit-il ? De se soutenir jusqu'au milieu de 1852, pas davantage. A ce moment, tout le porte à croire, la liberté de nos mouvements nous sera rendue, et sur un terrain si admirablement préparé l'École pourra étendre son rayonnement.

Nous ne demandons donc qu'une chose à l'École, et l'Assemblée générale le demande avec nous, c'est d'attendre encore une année, et jusque-là ne pas se disperser, ne pas rompre le lien commun qui, par les deux Sociétés de la librairie et du journal, unit ses membres entre eux ; car il serait vraiment fâcheux, si près de ces événements décisifs, de désespérer et d'abandonner tout.

L'Assemblée générale, pour obtenir ce résultat, invite

l'École à étendre la Rente. En effet, dans son état actuel, la Rente est complètement insuffisante. En supposant que cette rente fût payée pour la totalité des souscriptions inscrites, et en y ajoutant les dons reçus du 1^{er} janvier à ce jour, près de 9,000 fr., la subvention fournie au Centre par l'École ne s'élèverait qu'à 28,000 fr., c'est-à-dire que non seulement nous ne pourrions rien amortir sur les dettes, mais nous ne pourrions pas même suffire aux dépenses courantes, ce qui nous forcerait d'entrer immédiatement en liquidation.

Les sommes à recevoir sur l'actif arriéré seraient trop minimes pour balancer le déficit de la Rente. En 1850, les 12,000 fr. environ reçus sur cet arriéré nous ont servi à combler le déficit de l'exercice 1850 ; mais il est facile de comprendre que depuis deux ans que nous nous occupons de faire rentrer cet arriéré, nous avons récupéré ce qu'il offre à peu près de plus liquide ; ce qui reste dû est d'un recouvrement très douteux ou, en tout cas, lent et difficile.

Nous signalons le petit nombre de renteurs inscrits pour engager nos amis à stimuler la nonchalance de ceux qui s'abstiennent sans motifs sérieux et par laisser-aller, et pour les avertir eux-mêmes qu'il serait temps de donner signe de leur existence comme phalanstériens.

Nous reconnaissons que les événements ont mis un certain nombre de nos amis dans l'impossibilité de concourir utilement en faveur d'une cause à laquelle ils restent attachés du fond du cœur, et qui les retrouvera à son service, nous en sommes assurés, lorsque leur propre position se sera améliorée ; aussi, en ce moment, ne nous adressons-nous qu'à ceux des retardataires qui, pouvant concourir à l'œuvre générale, ne le font pas par lassitude ou découragement.

Il ne faut pas oublier que lorsque la Rente a été établie, ce fut en vue de donner au Centre de l'École une subvention assise sur une base large et solide, et en même temps la moins onéreuse pour tous. En effet, cette cotisation, répartie entre un grand nombre de personnes, devient un sacrifice presque insignifiant pour chacun, tout en procurant un résultat considérable, tandis que la forme de dons exceptionnels et irréguliers, venant par saccade, offre le double inconvénient d'épuiser l'École en la galvanisant et de faire porter une charge trop lourde sur les plus pressés, les plus dévoués, en exonérant complètement les autres.

Chaque phalanstérien devrait donc bien se pénétrer de la justice et de la bonne répartition de cette forme de subvention, la cotisation mensuelle ou Rente. L'une des principales causes de l'abaissement de la rente est la difficulté où l'on se trouve maintenant de se réunir, de causer librement. Eh bien ! si dans des temps calmes il est plus permis de se laisser aller à la nonchalance, cela n'est permis à personne dans les temps agités et difficiles. Autrefois, l'on attendait le collecteur de la Rente et on se faisait pourchasser par lui ; aujourd'hui, il n'y a plus de collecteur, il faut être son propre collecteur à soi-même, c'est-à-dire penser de temps en temps que l'on a certains devoirs à remplir envers une École dont on fait volontairement partie et dont on doit épouser l'intérêt, soutenir l'honneur, et agir en conséquence.

Nous saisissons cette occasion pour prier ceux de nos amis qui sont en compte pour livres, abonnements, etc., de vouloir bien nous régler le plus promptement possible et de ne pas attendre que nous leur écrivions lettres sur lettres.

En résumé, dans les circonstances actuelles, nous n'avons et ne pouvons avoir qu'un seul but : tenir jusqu'en 1852. Cela paraîtra mesquin à l'esprit de quelques-uns et ne satisfera pas le cœur de quelques autres. Pour nous, nous affirmons hardiment que si nous arrivons à ce but, l'École reconnaîtra plus tard que nous avons agi pour le mieux, puisque nous l'aurons rétablie sur ses bases ébranlées, et qu'elle aura recouvré la pleine liberté de ses mouvements sans avoir rien perdu de sa considération, et après avoir donné des preuves constantes de son énergique vitalité.

Il y avait deux partis à prendre : ou se mettre immédiatement en liquidation, ou continuer à marcher en liquidant le passé.

Entre ces deux partis nous ne dûmes pas hésiter.

Supposons qu'à la suite du 13 juin 1849 nous eussions décidé la liquidation immédiate, et suspendu tout journal et toute publication; tous nos créanciers commerciaux seraient venus à la fois réclamer leur créance, et il aurait fallu trouver d'un seul coup 80,000 fr. environ pour les satisfaire. Eût-ce été possible? Non.

Aujourd'hui que notre dette commerciale est réduite à près de 25,000 fr., serait-il plus facile d'avoir cette somme à leur payer, si nous entrions dans cette voie de la liquidation immédiate? Pas davantage.

En continuant à marcher et en nous liquidant peu à peu, depuis le 13 juin jusqu'à ce jour, nous avons donc obtenu un double résultat, très avantageux sous tous les rapports : maintenir l'existence de l'École, et rester toujours en mesure de profiter des circonstances favorables qui peuvent se présenter, d'une part, et, d'autre part, trouver peu à peu les ressources nécessaires pour satisfaire les créanciers les plus pressés, les créanciers commerciaux, tant en payant en partie ce que nous leur devons qu'en continuant avec eux des relations d'intérêt, et leur offrant des bénéfices par les fournitures nouvelles que leur donne la continuation de nos publications.

Tous ceux de nos amis que nous avons eu occasion d'entretenir de nos affaires, soit verbalement, soit par lettres, n'ont pas hésité à reconnaître que, soit que l'on considérât les choses sous le rapport le plus élevé, celui de l'intérêt général de l'École, soit qu'on les considérât sous le rapport secondaire, mais très important néanmoins, de la liquidation des dettes, il fallait écarter absolument l'idée de liquidation immédiate, et persister à maintenir en activité les opérations des deux Sociétés jusqu'à l'époque décisive et prochaine de 1852.

En effet, en supposant, et nous devons admettre cette supposition, que l'École voulût nous continuer son concours pour la liquidation des dettes, quelle économie présenteraient la suspension de nos opérations et la liquidation immédiate? Une économie d'assez peu d'importance.

Car si, en n'interrompant pas notre marche, nous avons besoin d'une subvention annuelle de 34,000 fr., quelle serait la somme dont nous aurions encore besoin, dans le cas où il serait nécessaire de l'interrompre (dettes actuelles non comprises)?

Il faudrait continuer à payer jusqu'au 1^{er} octobre 1852 un loyer fort cher, contracté dans des temps plus prospères et où il était nécessaire d'avoir un vaste local pour les cours et réceptions, soit 7,000 fr., et avec les imposi-

tions, 8,000 fr. par an. A quoi il faudrait ajouter 4,000 à 5,000 fr. pour les frais en personnel et matériel de la liquidation. Nous ne devrions pas non plus laisser sans ressources les exilés. — La liquidation aurait donc encore besoin de 18,000 fr. environ par an. De 18,000 à 34,000 fr. la différence est de 16,000 fr. C'est donc pour une économie de 16,000 fr. par an que l'École abaisserait son drapeau, interromprait sa propagation, risquerait de rompre son unité, et mettrait la liquidation dans une situation extrêmement périlleuse! Nous ne pouvons admettre qu'elle accepte un parti aussi désespéré.

Or, voici ce que, pour la bonne conduite des affaires, l'École devrait fournir aux deux Sociétés d'ici à un an, de juillet 1851 à juin 1852 : d'abord 34,000 fr. pour l'ex-cédant présumé des dépenses sur les recettes pendant une année, suivant les prévisions du bilan déjà relaté; plus, 16,000 fr. à employer conformément aux vœux réitérés des assemblées pour l'amortissement jusqu'à concurrence des dettes commerciales; ensemble, 50,000 fr.

L'École aurait donc cette somme à fournir durant les douze mois, à courir de juillet 1851 à juin 1852. Comment la répartir entre ses divers membres? Nos amis nous ont quelquefois engagés à recourir à la taxation, c'est-à-dire, dire à chacun : « Sur tant votre position vous permet de payer tant. » — Et ils ont même applaudi quand deux fois nous avons eu recours à ce procédé. Mais il est d'un emploi très délicat et très scabreux pour nous, et nous répugnons à y recourir une troisième fois. Nous avons préféré relever d'après nos livres les forces actuelles de l'École au point de vue du concours financier, et déterminer le classement par catégories des neuf cents personnes environ qui pourraient être en mesure de nous aider.

Voici donc le tableau d'après lequel la rente pourrait être réorganisée de juillet 1851 à juillet 1852, en tablant sur neuf cents souscripteurs et une somme de 50,000 fr. à fournir. Ce tableau est divisé en trois catégories qui se composent de 900 personnes. Ces trois catégories, divisées elles-mêmes en quatre classes, correspondent à ces trois divisions naturelles : les moins aisés, les moyens et les plus aisés.

Nous n'oublions pas que plusieurs renteurs ont déjà payé la totalité de la rente pour 1851; il est bien entendu que leurs versements sont précomptés dans les évaluations ci-dessus.

N.-B. Nous prions instamment tous nos amis de répondre sans retard à la présente communication et de nous dire dans quelle catégorie nous devons les classer pour le service de la Rente ou dons exceptionnels du 1^{er} juillet 1851 au 30 juin 1852.

(Voir le tableau ci-après.)

NOMBRE DE SOUSCRIPTEURS PAR CATÉGORIE.		COTISATION MENSUELLE.	TOTAL PAR MOIS.	TOTAL PAR TRIMESTRE.	TOTAL PAR AN.
1 ^{re} CATÉGORIE. . . 600	250	1 fr. (De 50 c. à 1 fr. 50 c. moyenne.)	250 fr.	750 fr.	3,000 fr.
	150	2	300	900	3,600
	110	3	330	990	3,960
	90	4	360	1,080	4,320
2 ^e CATÉGORIE. . . 225	75	5	375	1,125	4,500
	60	6	360	1,080	4,320
	50	7	350	1,050	4,200
	40	8	320	960	3,840
3 ^e CATÉGORIE. . . 75	30	10	300	900	3,600
	20	15	300	900	3,600
	15	20	300	900	3,600
	10	25	250	750	3,000
900			3,795	11,385	45,540
SOUSCRIPTIONS HORS CLASSE ET DONS EXCEPTIONNELS.					4,460
					50,000 fr.

Ce tableau a pour base l'appréciation que l'état de nos livres et d'anciennes relations d'amitié nous ont permis de faire.

Nous croyons être restés dans les limites du possible, et nous avons tenu compte des difficultés présentes. A ceux dont les circonstances paralysent pour le moment la bonne volonté, nous disons : Ne vous laissez point aller au découragement ; votre dévouement à notre sainte cause est connu, les services que vous avez rendus ne sont oubliés de personne, et vous êtes toujours de la grande famille phalanstérienne qui a tant souffert depuis quelque temps et qui triomphera des calomnies aveugles par sa persévérance à propager et à mettre en pratique cette science sociale qui peut seule concilier les intérêts, détruire la misère et l'ignorance, établir définitivement l'ordre, la liberté, la paix parmi les hommes.

Si le nombre des Phalanstériens pouvant donner un concours actif a diminué, c'est sans doute un fait très regrettable, mais c'est aussi une raison pour des gens de foi de persister et de redoubler d'énergie.

Dans l'état actuel des choses et en mettant tout au pis, nous avons la conviction que l'École a en soi la force vitale nécessaire pour continuer son œuvre et la mener à bonne fin. Que chacun prenne conseil de sa conscience

et agisse en conséquence. Qu'il se persuade bien que, quelle que soit sa part de concours, en faisant tout ce qu'il peut faire, peu ou beaucoup, il fait une chose utile, indispensable, il fait son devoir.

Quant à ce qui nous concerne particulièrement, placés en face de difficultés immenses, notre seul mérite a été de ne pas nous en effrayer. Nous regrettons plus que qui que ce soit de n'avoir pas toujours pu donner satisfaction aux légitimes désirs de quelques-uns de nos amis ; mais nous avons rencontré, nous aussi, des impossibilités de plus d'un genre. Au milieu des ennuis de toute sorte que nous éprouvons, une des choses les plus pénibles pour nous c'est l'obligation constante de solliciter les ressources qui sont nécessaires à l'École. Nous ne saurions trop vous répéter qu'il y a dans ces appels réitérés quelque chose de tout à fait antipathique à nos caractères et à nos habitudes, et, sans aucun doute, vous vous efforcerez dorénavant de nous en épargner le retour. Vous pouvez être certains que nous continuerons à marcher avec courage. Nous savons que de grands devoirs nous sont imposés ; mais par notre zèle, par notre travail de chaque jour, par notre dévouement à la cause et nos sacrifices personnels, nous nous efforcerons de nous montrer dignes de la mission dont nous sommes momentanément chargés.